

**AVIS D'IMPÔT 2020**

**TAXES FONCIÈRES**

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP MIRANDE  
4 PL DE LA HALLE BP 56  
32300 MIRANDE



2248-002263-0005-00



eco'pli 51 MEUSE CHAMP PIC 17.09.20 CI 1500

M SAINT ARROMAN ANDRE  
PAR MME DELPHINE SAINT ARROMAN  
2 PAILLASON  
33124 BRANNENS

*Esclassan*

2248-002263-1-1-00-002263

Vos références

Numéro fiscal (C) : 18 84 620 577 455  
Référence de l'avis : 20 32 4042535 29

Numéro de propriétaire : 122 S00016T

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROPRIETAIRE 0180 MBCDWZ  
M SAINT-ARROMAN ANDRE PIERRE N

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

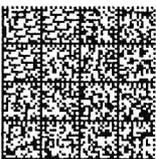
Votre situation

**MONTANT À PAYER**

Au plus tard le **15/10/2020**

**1 744,00 €**

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

Vous devez payer cette somme par un des moyens suivants :

- par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courrier uniquement pour adhérer au prélèvement à l'échéance (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos contacts »).

**Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/10/2020.**

Pour 2021, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel sur **impots.gouv.fr**.

## Vos contacts

⇒ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

⇒ **Par téléphone** :  
 - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h  
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

⇒ **Sur place** :  
 auprès de votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)  
 SIP MIRANDE SAID PLAISANCE 4 PLACE DE LA HALLE  
 BP 56 32300 MIRANDE  
 Tél : 05 62 66 82 63

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 320 GERS

Commune : 122 ESCLASSAN-LABASTIDE

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	16,41%	%	3,01%	33,85%	0,196%	16,12%	%		
Taux 2020	16,41%	%	3,01%	33,85%	0,172%	16,12%	%		
Adresse		Le détail de vos bases et cotisations par adresse figure sur le ou les feuillets annexes numérotés et adressés sous pli séparé envoyés au cours de la 2ème quinzaine de septembre							
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisation 2019	361		66	744	4	354			
Cotisation 2020	365		66	752	4	358		1545	
Variation	+1,11%	%	0%	+1,08%	0%	+1,13%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	54,42%	%	7,16%	109,30%	0,695%	18,80%	%		
Taux 2020	54,42%	%	7,16%	109,30%	0,649%	18,50%	%		
Base terres non agricoles		150							
Base terres agricoles									
Cotisation 2019	81		11			35			
Cotisation 2020	82		11			35		128	
Variation	+1,23%	%	0%	%	%	0%	%	*	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État									
Base Collectivité									
					22	Droit proportionnel : Droit fixe :			

La base communale des terres agricoles exonérée est de 38 €.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale 71  
 Dégrèvement Habitation principale  
 Dégrèvement JA État  
 Dégrèvement JA Collectivité

**Montant de votre impôt :**

**1744**

*\* à rattacher à 171 ste de l'église*

